



COMPTE RENDU du 25 août 2026

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an 2026, le 25 août à 19 heures,

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis au salon d'honneur de la Mairie de Sermaize-les-Bains, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 06 août 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents : 16

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 17

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Alain PAUPHILET, Odile FABISIAK, Sébastien VERMAUX, Corinne PEIGNOT, Ange MARTELEUR, Vincent HORNUEL, Brigitte POTAUFÉUX, Maxime CAR, Régine KUZMA, Thierry VINCENOT, Anne SIMON, Thierry LOGETTE, Saïd YACOUBI, Pierre-Marie DELABORDE, Nadine COCHON, Marie HECQUET et Rachel COT

ABSENTES EXCUSÉES : Mesdames Laurence FRANCOIS et Anne SIMON

ABSENT : Monsieur Laurent GRAFTIAUX

POUVOIR : Madame Anne SIMON à Madame Corinne PEIGNOT

Monsieur Sébastien VERMAUX a été nommé secrétaire de séance.

Compte-rendu du 18 juin 2026

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame Marie HECQUET

Délibération n°53/2026 : Annulation de la vente des terrains cadastrés B62 et B64

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°31/2026 en date du 21 mai 2026, le Conseil Municipal a décidé de vendre les parcelles cadastrées B62 et B64 au profit de Monsieur Maxence RICHARD afin de permettre de pratiquer des séances de motocross.

Suite à cet acte, une demande de permis d'aménager pour la création d'un parking a été déposée en mairie et transmise au service urbanisme en charge de l'instruction de la demande.

Or, le service instructeur en matière d'urbanisme a interpellé la commune sur le classement de ces terrains en zone naturelle empêchant tout aménagement.

Monsieur le Maire explique avoir sollicité Monsieur le Président de la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx pour modifier le classement. L'affaire est en cours auprès d'un cabinet spécialisé en lien avec le service urbanisme afin d'en vérifier la faisabilité à savoir modification légère ou établissement d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Aussi, étant donné l'impossibilité d'engager des aménagements sur les terrains, Monsieur le Maire propose d'annuler la vente.

Monsieur Saïd YACOUBI déclare qu'une procédure requiert au minimum 3 à 4 années.

Monsieur Pierre-Marie DELABORDE intervient pour demander que des solutions soient trouvées dans le cas où la procédure n'aboutirait pas. En effet, il y a eu des aménagements qui ont été faits sur le terrain communal situé en haut de la rue du 6 septembre 1914, d'autres aménagements ont été réalisés sur les terrains destinés à la pratique du moto-cross. Il ajoute que Monsieur Maxence RICHARD a engagé des frais et aujourd'hui, les terrains ne lui sont plus vendus. Il interroge en cas de non aboutissement de la procédure administrative.

Monsieur le Maire déclare qu'il avisera le moment voulu.

Monsieur Pierre-Marie DELABORDE réitère sa demande de trouver une entente, un dédommagement financier avec Monsieur RICHARD afin d'éviter tout préjudice ultérieur. Il estime que le Conseil Municipal devra se positionner sur la somme à lui verser.

Monsieur le Maire approuve et rappelle la longueur de la procédure administrative. Il rappelle les échanges réguliers qu'il entretient avec Monsieur Maxence RICHARD.

Monsieur Saïd YACOUBI déplore que la procédure prenne des années à se concrétiser.

Monsieur le Maire complète que sur le fait que la 4CVS va avoir la contrainte d'engager la mise en place d'un PLUi avant 1^{er} janvier 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **ANNULER** la vente des parcelles communales cadastrées B62 et B64 au profit de Monsieur Maxence RICHARD ;
- **RAPPORTER** la délibération n°31/2026 en date du 21 mai 2026 actant la vente des parcelles susvisées au profit de Monsieur Maxence RICHARD ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Délibération n°54/2026 : Convention de mise à disposition des locaux situés dans l'ancien Presbytère auprès de la Maison pour Tous du Pays Vitryat : autorisation de signature

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Odile FABISIAK en charge de ce dossier en lien avec la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx.

La convention a pour but de mettre à disposition les locaux disponibles au rez-de-chaussée de l'ancien Presbytère afin de permettre la tenue d'un club ado organisé par la Maison pour Tous du Pays Vitryat dans le cadre de l'axe Jeunesse du projet Espace de Vie Sociale 2026-2028.

Madame Odile FABISIAK explique que la 4CVS souhaite mettre en place des actions les mercredis après-midi pour les adolescents. Les activités seront manuelles, culturelles, scolaires pour tous les élèves y compris ceux qui ne résident pas dans la commune.

Cette association intervient déjà au niveau du collège et elle donne toute satisfaction.

Monsieur Saïd YACOUBI demande qui est le financeur.

Monsieur le Maire déclare que le financement est pris en charge par la 4CVS dans le cadre du projet Espace de Vie Sociale en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale.

Madame Odile FABISIAK précise que les familles n'auront rien à payer, l'intégralité du service est pris en charge par la 4CVS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d' :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx et la Maison pour Tous du Pays Vitryat.

Délibération n°55/2026 : Modalités de facturation du mètre cube d'eau prélevé à la borne agricole situé Route de Remennecourt

Monsieur le Maire explique avoir été sollicité par un agriculteur afin de remplir sa cuve à eau et lui permettre ainsi d'abreuver ses vaches en pâture sur la commune. D'autres demandes ont également eu lieu.

Le prélèvement d'eau est réalisé à la borne agricole se trouvant devant l'entreprise Alfaflex en présence d'un agent communal qui relève le compteur avant et après.

Monsieur le Maire propose que dans un souci d'équité devant la consommation d'eau, les prélèvements d'eau soient refacturés aux personnes ayant pompé via la borne agricole.

Monsieur le Maire rappelle que le prélèvement d'eau ne peut se faire qu'à cet endroit car il sait que des habitants pompent de l'eau ailleurs et c'est complètement interdit. Il ajoute que la commune a connu une baisse de sa nappe phréatique et il convient que chacun préserve les ressources avant que la commune ne soit contrainte de prendre des mesures drastiques.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **REFACTURER** l'ensemble des prélèvements d'eau à la borne agricole selon le décompte effectué par les agents communaux à hauteur du tarif du mètre cube facturé par Véolia à la commune ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Communications et questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture des cartes de remerciement reçues par les familles touchées par un deuil pour laquelle la Commune a présenté ses condoléances.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral portant exercice gratuit du droit de pêche par les associations de pêche (dont le SCION) et par la fédération française de pêche sur les cours d'eau : la Chée, la Saulx, l'Ornain et la Bruxenelle
- Pont de la Forge : Monsieur Ange MARTELEUR déclare que les travaux ont avancé, les poutres sont posées et la dalle est coulée. L'étanchéité du pont a eu lieu ce matin. Les coffrages de chevêtre sont installés. Le planning est même un peu en avance.

Monsieur Saïd YACOUBI demande pourquoi les chasse-roues ont-ils été retirés alors qu'il avait indiqué qu'il fallait les conserver, qu'ils faisaient partis du patrimoine.

Monsieur Ange MARTELEUR déclare qu'ils étaient en béton et qu'ils gênaient.

Monsieur le Maire précise que les balustrades ont été conservées et Monsieur Ange MARTELEUR ajoute qu'elles serviront autre chose.

- Mairie : Monsieur le Maire annonce que cela fait presque trois semaines que l'entreprise Lebras a installé l'échafaudage, qu'il n'est pas complètement terminé du fait des hirondelles.

Il reste encore quelques nids occupés mais la majorité des hirondelles est déjà partie. La ligue de protection des oiseaux et la DREAL ont contacté la Mairie. En accord avec la DREAL, les filets de protection de l'échafaudage n'ont pas été posés de manière à permettre aux mères de venir nourrir les petits.

- Déroulé du 29 août : Monsieur le Maire expose la chronologie de la manifestation et indique avoir rencontré des soucis d'organisation. Un accord a été trouvé avec l'association des vieilles caisses et le dossier a été transmis cet après-midi à la sous-préfecture pour avis. Monsieur le Maire appuie sur le caractère tragique de cette libération.

- Moto-cross : Monsieur Maxence RICHARD demande l'autorisation de pouvoir rouler avec deux autres personnes sur les terrains lui appartenant, il ajoute qu'il a voulu faire les choses dans les règles et que s'il n'avait pas établi le dossier d'aménagement, tout serait terminé.

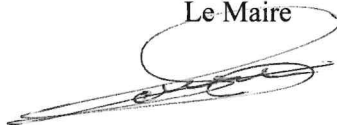
Monsieur le Maire l'invite à faire une demande écrite de manière à pouvoir contacter la Direction départementale des territoires. Il indique les procès-verbaux et arrêtés qu'il a rédigés, résultent de la demande expresse de la DDT.

- Subvention EDF : Monsieur Saïd YACOUBI souligne qu'EDF verse 10 000 € pour les aménagements dans les écoles et demande si l'opportunité a été saisie.
Madame Odile FABISIAK rapporte que la 4CVS a fait des démarches en raison de la période de canicule pour que les établissements scolaires puissent bénéficier de ventilateurs ou de climatisation. Elle ajoute avoir commencé les procédures car la date butoir est fixée au 30 septembre pour le dépôt des dossiers. Concernant le financement, il est au maximum de 10 000€ par établissement mais elle estime que la subvention qui sera obtenue sera vraiment moindre, de l'ordre de 4 000 € sur présentation de factures acquittées.
Elle ajoute être en partenariat avec une entreprise de Vitry-le-François pour obtenir 10 ventilateurs. Toutefois, il y a une pénurie de ventilateur.
- Compétence Eau potable : Monsieur Saïd YACOUBI interroge sur la position du Conseil Municipal concernant le transfert de la compétence eau potable à la 4CVS qui engendrerait un coût du mètre cube de l'eau à 10 € pour les Sermaiziens. Il ajoute s'y être toujours opposé et souhaite la position actuelle.
Monsieur le Maire confirme être défavorable au transfert de la compétence eau potable à la 4CVS.
- Musée temporaire : Monsieur Joris FAUCHOT sollicite l'octroi de la salle de réunion pour pouvoir y installer une exposition temporaire le 29 août prochain.
Monsieur le Maire lui rappelle avoir déjà échangé sur le sujet dans l'après-midi, que la salle lui sera ouverte puisque l'électricité y sera prélevée.
Monsieur David MERIEUX souhaite qu'un arrangement soit trouvé.
Monsieur le Maire déclare que cette proposition est la seule qu'il puisse offrir.
Monsieur David MERIEUX demande si des aménagements futurs sont prévus si le cas se représente.
Monsieur le Maire explique la réflexion en cours pour une installation d'une borne, d'un coffret sécurisé à l'extérieur.
Monsieur Ange MARTELEUR déplore que l'association ait vidé l'huile de friture dans la pelouse et souhaite que cela ne se renouvelle plus.
Monsieur Joris FAUCHOT précise que c'est juste pour nettoyer les friteuses.
Monsieur Ange MARTELEUR déclare avoir constaté que la pelouse était bien grasse.
- Accompagnement des associations : Monsieur David BICHAT interroge Monsieur le Maire à propos de son programme électoral et notamment l'accueil, l'accompagnement des associations et sollicite des précisions.
Monsieur le Maire déclare faire en sorte de satisfaire les associations. Les règles sont adaptées au fur et à mesure.
Monsieur David BICHAT sollicite une aide pour la rédaction des papiers.
Monsieur Sébastien VERMAUX rappelle que sur le premier dossier déposé, il a pris beaucoup de temps avec son président et Monsieur Steven BICHAT pour expliquer comment devait être constitué le dossier. De nombreux changements sont intervenus en cours de route et le second dossier a été retoqué en sous-préfecture. Selon lui, il n'est pas possible d'en faire plus.
Il ajoute que la Mairie ne peut pas envoyer un dossier qui n'est pas suffisamment sécurisé d'où son intervention avec Monsieur FAUCHOT, et malgré les améliorations, le dossier a été refusé. Il précise que Monsieur le Maire a passé la semaine à passer des appels téléphoniques pour débloquer la situation. Aussi, le maximum a été fait pour accompagner l'association des vieilles caisses old school.
La règlementation est de plus en plus sévère et elle s'applique à toutes les associations.
Monsieur David BICHAT déclare que sa question était généraliste et demande des lieux pour accueillir les associations.
Monsieur Sébastien VERMAUX annonce que la commune a de nombreux bâtiments mais qu'ils nécessitent des investissements importants, que des sommes ont déjà été fléchées sur les bâtiments.
Monsieur Saïd YACOUBI rappelle que 400 000 € ont été injectés dans la toiture du presbytère et 100 000 € pour la salle des fêtes.

Monsieur Sébastien VERMAUX indique que les travaux nécessitent du temps si on ne veut pas augmenter les impôts.

Fin de la séance : 19h40

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Pauphilet', with a large, sweeping flourish above it.

Alain PAUPHILET



